



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Province du Québec

Municipalité de Venise-en-Québec

À une séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Venise-en-Québec tenue au Centre culturel de Venise-en-Québec, mardi 5 septembre 2023 à 19 h 00 conformément aux dispositions du Code municipal du Québec.

À cette assemblée sont présents les conseillères Mesdames Marielle Gervais et Mélanie Ménard, les conseillers Messieurs Johnny Izzi, Pierre Lamoureux, Alain Paquin ainsi que Steve Robitaille formant quorum sous la présidence du Maire Monsieur Raymond Paquette.

Monsieur Lukas Bouthillier Directeur général et Greffier-trésorier assiste à l'assemblée à titre de secrétaire d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

- 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023
- 3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023
- 4 DIRECTION GÉNÉRALE
 - 4.1 Calendrier des séances ordinaires 2024
 - 4.2 Délégation – siège MRC
- 5 FINANCES
 - 5.1 Modification à l'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
 - 5.2 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain
 - 5.3 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain
- 6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION
 - 6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2023
- 7 SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 7.1 Motion de félicitations - pompier
 - 7.2 Projet de regroupement régional pour la répartition incendie
 - 7.3 Nomination - Lieutenants
- 8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT
 - 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction
 - 8.2 Règlement sur les PIIA – projet de construction
 - 8.3 Adoption – calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme
- 9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE
 - 9.1 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du Lac Champlain – campagne de vaccination contre la grippe
- 10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU
 - 10.1 Demande auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réduction de la vitesse sur la route 227 afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route en milieu urbain et ajout d'une traverse piétonnière
 - 10.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Scellement de fissures
 - 10.3 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Ajout de marquage
 - 10.4 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- Remplacement éléments de signalisations
- 10.5** Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- Remplacement appareil
- 10.6** Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- Nettoyage ponceau
- 10.7** Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- Reconstruction ponceau
- 10.8** Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)
- Nettoyage fossé
- 10.9** Octroi de contrat - Avizo Experts-Conseils Inc. - Étude de caractérisation
- 10.10** Annulation de résolution - Résolution 12941-08-07 Octroi de contrat Tetra Tech
- 10.11** Octroi de contrat – Tetra Tech - étude d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées

11 RÉGLEMENTATION

- 11.1** Avis de motion et dépôt – projet de règlement 494-2023 visant à régir la conversion de logements locatifs en copropriété divisé
- 11.2** Adoption - règlement 470-2020-1 amendant le règlement relatif aux compteurs d'eau 470-2020
- 11.3** Adoption - règlement 493-2023 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues
- 11.4** Adoption - règlement 477-2021 (2023) concernant les nuisances
- 11.5** Avis de motion et dépôt - règlement 496-2023 sur la gestion contractuelle
- 11.6** Avis de motion et dépôt - règlement 495-2023 - Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

- 13.1** Déboursés du mois d'août 2023

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 12945-09-05 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

3 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 12946-09-05 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

4 DIRECTION GÉNÉRALE

- 12947-09-05 4.1 Calendrier des séances ordinaires 2024



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

D'ÉTABLIR les dates de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 comme suit :

- Les lundis 8 janvier, 5 février, 4 mars, 6 mai, 3 juin, 5 août, 7 octobre, 4 novembre et 2 décembre ;
- Les mardis 2 avril, 2 juillet et 3 septembre ;

D'ÉTABLIR l'heure de la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024 à 19 heures.

12948-09-05 4.2 Délégation – siège MRC

CONSIDÉRANT que les séances de la MRC sont à chaque mois ;

CONSIDÉRANT que le maire désire déléguer certaines séances ;

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉLÉGUER les séances à la MRC du Haut-Richelieu de novembre 2023 et de janvier 2024 à avril 2024 inclusivement à Monsieur Steve Robitaille.

5 FINANCES

12949-09-05 5.1 Modification à l'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

CONSIDÉRANT que le projet Revitalisation d'espaces de jeux, parcs et espaces de vie en collaboration avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

CONSIDÉRANT que le projet doit se terminer pour le 31 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT les délais de réception des modules de jeux sont hors du contrôle de la Municipalité ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

DE MODIFIER l'entente avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Programme des projets locaux de vitalisation du volet 4 du Fonds régions et ruralité ;

D'AUTORISER le directeur général à signer l'entente modificatrice.

12950-09-05 5.2 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que le conseil, par sa résolution 12779-02-06, a octroyé le contrat d'aménagement et d'entretien paysagers à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour la saison 2023 ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour un montant de 36 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le Directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

12951-09-05 5.3 Autorisation de paiement – Serres et Pépinière Champlain

CONSIDÉRANT que le projet du Parc de la Culture a été autorisé par l'Agence de développement économique du Canada ;

CONSIDÉRANT les travaux de paysagement du Parc de la Culture ;

Il est proposé par Alain Paquin, appuyé par Mélanie Ménard et résolu à l'unanimité

D'AUTORISER le paiement à l'entreprise Serres et Pépinières Champlain pour un montant de 50 000 \$ plus les taxes applicables ;

D'autoriser le directeur général à approprier les sommes nécessaires et à les affecter au paiement de cette dépense.

6 BÂTIMENTS & CONSTRUCTION

6.1 Dépôt - rapport mensuel des permis émis – août 2023

Le conseil prend acte du rapport de l'inspecteur municipal pour les permis émis du 1er au 31 août 2023.

7 SÉCURITÉ PUBLIQUE

12952-09-05 7.1 Motion de félicitations - pompier

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE DÉCERNER une motion de félicitation à Mme Véronique Smith-Beauvais pour la réussite de sa formation intitulée «Pompier 1 de l'É.N.P.Q.»

12953-09-05 7.2 Projet de regroupement régional pour la répartition incendie

CONSIDÉRANT la révision actuelle des services de la Centrale des Appels d'Urgence de Chaudière-Appalaches (CAUCA) qui couvre actuellement les municipalités rurales du Haut-Richelieu ;

CONSIDÉRANT que CAUCA proposera dorénavant un système de quote-part selon la population afin de financer ses services ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la modernisation des services de répartition pour les appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu offre le service de répartition des appels d'urgence actuellement sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu a fait part de son ouverture à augmenter la couverture de son service de répartition des appels d'urgence sur le territoire de la MRC ;

CONSIDÉRANT la collaboration existante entre les services incendies de la MRC du Haut-Richelieu et la réaffirmation de celle-ci dans le cadre d'un regroupement des communications des appels d'urgence ;

CONSIDÉRANT que la réalisation d'une étude pour ce projet de regroupement pourrait être subventionnée dans le cadre du *Fonds régions et ruralité – Volet 4 - Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale – Axe Coopération intermunicipale* ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu serait responsable de déposer la demande d'aide financière au nom des municipalités participantes ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec soutient la demande de la Municipalité de Saint-Alexandre qui propose à la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de procéder à une étude de regroupement pour le service de répartition des appels d'urgence sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu ;

QUE cette étude analyse la faisabilité du projet ainsi que le coût pour les municipalités qui participeraient à cet éventuel projet de coopération intermunicipale ;

QUE la Municipalité de Venise-en-Québec est favorable à se joindre à cette proposition de regroupement pour cette étude de faisabilité ;

QUE la présente résolution soit transmise à l'ensemble des municipalités de la MRC du Haut-Richelieu, à la directrice générale de la MRC du Haut-Richelieu, madame Joane Saulnier, ainsi qu'à la coordonnatrice du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC du Haut-Richelieu, madame Michelle Chabot ;

QUE la présente résolution soit transmise aux directeurs incendie qui couvrent le territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

12954-09-05 7.3 Nomination - Lieutenants

CONSIDÉRANT qu'il y a présentement deux postes de Lieutenant à combler pour le service de sécurité incendie de Venise-en-Québec ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que Patrick Maynard et Steve Marineau ont terminé et réussi leur formation d'officier ;

Il est proposé par Pierre Lamoureux, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE NOMMER Patrick Maynard et Steve Marineau à titre de Lieutenant.

8 URBANISME EN ENVIRONNEMENT

12955-09-05 8.1 Règlement sur les PIIA – projets de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du :

- 50, rue des Rossignols (abri d'auto et revêtement extérieur)
- 150, 22^e rue Ouest (ajout d'une véranda)
- 378, 19^e ave Ouest (construction d'un garage)

CONSIDÉRANT que les projets sont conformes à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER les projets tels que définis dans le préambule.

12956-09-05 8.2 Règlement sur les PIIA – projet de construction

CONSIDÉRANT une demande des propriétaires du : 337, ave Venise Ouest – démolition de la maison existante et construction d'une nouvelle maison unifamiliale

CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation municipale au niveau urbanistique ;

La présente résolution du projet ne dispense pas le requérant d'obtenir toute autorisation ou tout permis requis par la loi ou tout autre règlement ;

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'APPROUVER le projet tel que défini dans le préambule conditionnellement aux éléments suivants :

- L'aménagement du terrain doit prévoir la réduction maximale des surfaces asphaltées ;
- L'immeuble devra conserver 2 chambres comme la maison existante (à démolir) en vertu du RCI en vigueur ;
- La proposition d'implantation doit limiter au maximum l'abattage d'arbres sains et exige la plantation d'un nouvel arbre ayant au minimum 1.75 m de hauteur ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



- Pendant toute la durée des travaux de démolition, le titulaire de l'autorisation de démolition doit assurer la propreté du terrain sur lequel les travaux de démolition sont effectués et du domaine public qui y est adjacent, doit garantir la sécurité de ce terrain, notamment en clôturant toute excavation, et doit disposer des matériaux et débris de démolition dans une installation d'élimination des matières résiduelles détenant toutes les autorisations gouvernementales pour recevoir ces matières ;
- L'accord du permis de démolition devra se faire en prenant compte de l'article 148.0.5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) et dans le respect des dix (10) jours de publication de l'avis public déposé le 29 août 2023.

12957-09-05 8.3 Adoption – calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER le calendrier des séances du comité consultatif d'urbanisme qui auront lieu tous les derniers lundis de chaque mois, soit le 29 janvier, le 26 février, le 25 mars, le 29 avril, le 27 mai, le 29 juillet, le 26 août, le 30 septembre, le 28 octobre, le 25 novembre et le mardi 25 juin.

9 LOISIRS, TOURISME ET CULTURE

12958-09-05 9.1 Demande d'aide financière – Coopérative de santé du Lac Champlain – campagne de vaccination contre la grippe

CONSIDÉRANT la campagne de vaccination annuelle contre la grippe organisée par la Coopérative de santé du lac Champlain.

Il est proposé par Steve Robitaille, appuyé par Marielle Gervais et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER une aide financière de 4 061 \$ pour aider le comité organisateur à tenir l'événement avec succès.

10 TRAVAUX PUBLICS & HYGIÈNE DU MILIEU

12959-09-05 10.1 Demande auprès du Ministère des Transports et de la Mobilité durable - Réduction de la vitesse sur la route 227 afin d'assurer la sécurité de tous les usagers de la route en milieu urbain et ajout d'une traverse piétonnière

CONSIDÉRANT que la sécurité des usagers du réseau routier est une priorité pour le conseil municipal de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT que la modération de la vitesse vise à améliorer la sécurité des usagers, en particulier les usagers vulnérables (piétons, cyclistes), et à créer des milieux de vie plus conviviaux ;

CONSIDÉRANT que les techniques de modération de la circulation visent en premier lieu à réduire la vitesse des conducteurs en milieu urbain ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT que la maîtrise de la vitesse contribue non seulement à l'amélioration de la sécurité routière, mais aussi à une meilleure cohabitation de tous les usages, à une meilleure qualité de vie pour les riverains et à des quartiers plus conviviaux, ce qui favorise les déplacements actifs ;

CONSIDÉRANT que la configuration de la courbe de la Route 227 vers la Route 202 est déjà problématique avec le débit et le type de circulation actuel ;

CONSIDÉRANT que la vitesse est l'un des principaux facteurs d'accidents et que le risque associé à la gravité des blessures augmente plus la vitesse est élevée ;

CONSIDÉRANT que la limite de vitesse des rues résidentielles dans le secteur est fixée à 30 km/h ;

CONSIDÉRANT le nombre élevé d'entrées charretières accédant à la Route 227 à l'intérieur du périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit du centre urbain avec les seuls commerces de proximité disponibles dans la municipalité (épicerie, station-service, bureau de poste, garderie, Hôtel-de-Ville, stationnement du marché public) ;

CONSIDÉRANT qu'une garderie de 80 places sera ajoutée en septembre 2023 ;

CONSIDÉRANT la faible distance de visibilité d'arrêt occasionnée par la courbe de la route 227 lorsqu'il y a accumulation de véhicules directement en aval de la courbe (virages vers la 14^e avenue Ouest, vers les stationnements, ou s'arrêtant à l'intersection des routes 202 et 227) ;

CONSIDÉRANT que la chaussée présente une pente descendante d'environ 3 % qui s'amorce dans la courbe, en direction Sud-Est ;

CONSIDÉRANT que les véhicules doivent faire un arrêt obligatoire au bas de la pente à 145 mètres en aval de la Garderie (à l'intersection des routes 227 et 202) ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de circulation a été complétée et qu'en heure de pointe, il peut y avoir en moyenne 3 véhicules par minutes ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE DEMANDER au Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTMD) de réduire la vitesse à 30 km/h sur la Route 227 se situant à l'intersection de la 21^e rue Ouest jusqu'à l'intersection de la Route 202, soit sur environ 300 mètres ;

DE DEMANDER AU MTMD l'autorisation d'implanter une traverse piétonnière sur le Route 227 à proximité de la 14^e Avenue Ouest ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution au MTMD ainsi qu'au bureau de comté de la députée provinciale pour obtenir un appui dans cette démarche.

12960-09-05 10.2 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Scellement de fissures

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

12961-09-05 10.3 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Ajout de marquage

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

12962-09-05 10.4 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Remplacement éléments de signalisations

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts et selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



- 12963-09-05 10.5 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Remplacement appareil

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

- 12964-09-05 10.6 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Nettoyage ponceau

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

12965-09-05 10.7 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Reconstruction ponceau

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

12966-09-05 10.8 Demande d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) - Nettoyage fossé

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



des infrastructures des réseaux routiers local et municipal dont elles ont la responsabilité ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL 2021-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'offre de services détaillant les coûts ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Venise-en-Québec autorise le dépôt de la demande d'aide financière, confirme sa contribution financière au projet et autorise un de ses représentants à signer cette demande ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité de Venise en-Québec autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Monsieur Lukas Bouthillier, Directeur Général et Greffier-Trésorier, est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

12967-09-05 10.9 Octroi de contrat - Avizo Experts-Conseils Inc. - Étude de caractérisation

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire améliorer sa connaissance de ces réseaux en eaux usées ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'octroyer le contrat à l'entreprise Avizo Experts-Conseils Inc. pour la caractérisation des eaux usées de la Municipalité pour un montant de 21 988 \$.

12968-09-05 10.10 Annulation de résolution - Résolution 12941-08-07 Octroi de contrat Tetra Tech

CONSIDÉRANT la résolution 12941-08-07 octroyant le contrat d'une étude d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées à la firme Tetra Tech pour un montant de 40 000 \$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être amendé, car la compréhension du mandat a été mal compris par la firme Tetra Tech ;



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



CONSIDÉRANT que l'employé chargé du mandat chez Tetra Tech a quitté ses fonctions ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

DE reconnaître la nullité de la résolution 12941-08-07 ;

D'ATTENDRE la nouvelle offre de service corrigée afin de bien répondre aux besoins de la Municipalité.

12969-09-05 10.11 Octroi de contrat – Tetra Tech - étude d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées

CONSIDÉRANT la nécessité d'analyser les options de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées de Venise-en-Québec en fonction des développements à venir de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs scénarios et une étude de faisabilité est requise ;

CONSIDÉRANT que le projet de mise à niveau de la station d'épuration des eaux usées est significatif ;

Il est proposé par Marielle Gervais, appuyé par Steve Robitaille et résolu à l'unanimité

D'OCTROYER le contrat d'une étude d'augmentation de la capacité de traitement de la station d'épuration des eaux usées à la firme Tetra Tech pour un montant de 46 000 \$ plus les taxes applicables.

11 RÉGLEMENTATION

11.1 Avis de motion et dépôt – projet de règlement 494-2023 visant à régir la conversion de logements locatifs en copropriété divise

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 494-2023.

12970-09-05 11.2 Adoption - règlement 470-2020-1 amendant le règlement relatif aux compteurs d'eau 470-2020

CONSIDÉRANT les orientations et les objectifs de la Politique nationale de l'eau et de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable qui en découle ;

CONSIDÉRANT les compteurs d'eau sont utilisés depuis plusieurs années sur le territoire de Venise-en-Québec ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu, notamment, de baliser l'utilisation des compteurs d'eau et d'en définir leur durée de vie utile ;

CONSIDÉRANT que le règlement sur relatif aux compteurs d'eau n° 470-2020 a été adopté en 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Venise-en-Québec souhaite modifier



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



le règlement sur relatif aux compteurs d'eau n° 470-2020 ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil ordinaire du 7 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 470-2020-1.

12971-09-05 11.3 Adoption - règlement 493-2023 créant une réserve financière pour la vidange des étangs aérés et la disposition des boues

ATTENDU que les dispositions des article 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec permettent la création de réserves financières ;

ATTENDU que les travaux de vidange des bassins d'épuration et de la disposition des boues municipales doivent être effectués périodiquement et représentent d'importants déboursés ;

ATTENDU que la création d'une réserve financière permet d'étaler le financement de ces travaux sur une période plus longue et permet ainsi une saine planification et gestion de tels déboursés récurrents ;

ATTENDU que le conseil municipal désire se doter d'une réserve financière à cette fin, afin d'éviter une taxe spéciale importante aux propriétaires d'immeubles desservis par le réseau lorsque ces dépenses devront être faites ;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance ;

ATTENDU que les membres du conseil déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture ;

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 493-2023.

12972-09-05 11.4 Adoption - règlement 477-2021 (2023) concernant les nuisances

CONSIDÉRANT que l'article 59 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q. ch. C-47.1) permet à toute municipalité locale d'adopter des règlements relatifs aux nuisances ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec a adopté le règlement relatif aux nuisances n° 477-2021 (2021) ;

CONSIDÉRANT que le Conseil de la municipalité de Venise-en-Québec souhaite abroger et remplacer le règlement n° 477-2021 (2021) ;



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné à la séance du conseil ordinaire du 7 août 2023 et que le projet de règlement a été déposé ;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont reçu une copie du règlement lors de la séance ordinaire du 5 septembre 2023, déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Mélanie Ménard, appuyé par Alain Paquin et résolu à l'unanimité

D'ADOPTER, pour valoir à toute fin que de droit, le règlement 477-2021 (2023).

11.5 Avis de motion et dépôt - règlement 496-2023 sur la gestion contractuelle

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 496-2023.

11.6 Avis de motion et dépôt - règlement 495-2023 - Règlement relatif à la circulation des camions et véhicules

La conseillère Mélanie Ménard dépose le projet de règlement et donne avis de motion à l'effet qu'il sera présenté pour adoption, lors d'une prochaine assemblée du conseil, le règlement 495-2023.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 COMPTES DU MOIS

12973-09-05 13.1 Déboursés du mois d'août 2023

Il est proposé par Raymond Paquette, appuyé par Johnny Izzi et résolu à l'unanimité

DE RATIFIER les chèques émis et les paiements directs exécutés durant la période du mois d'août 2023, présentés sur la liste des déboursés déjà approuvés pour un montant de 720 056,78 \$;

D'ENTÉRINER les engagements au montant de 350 085,50 \$ tel qu'indiqué dans l'annexe 1.

14 PÉRIODE DE QUESTIONS

12974-09-05 15 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé.

Il est proposé par Johnny Izzi, appuyé par Pierre Lamoureux et résolu à l'unanimité

DE LEVER la séance ordinaire à 19 h 45.



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



Raymond Paquette
Maire

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-Trésorier, CPA
Auditeur, M.Sc., DMA

Je soussignée certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses décrétées par le Conseil dans la présente assemblée.

Lukas Bouthillier
Directeur général, Greffier-
Trésorier,
CPA Auditeur, M.Sc., DMA

Je, Raymond Paquette, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Raymond Paquette
Maire

LE PROCÈS-VERBAL NE SERA OFFICIEL QU'APRÈS SON ADOPTION PAR LE CONSEIL.



**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL
DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC**



ANNEXE 1

MUNICIPALITÉ VENISE-EN-QUÉBEC			
LISTE DES DÉBOURSÉES SU 25 JUIN AU 28 JUILLET 2023			
FOURNISSEURS	DATE	MONTANT	DESCRIPTION
CHÈQUES			
ARBRES.ECO	30-06-2023	1 500.00 \$	ENVIRONNEMENT-ARBRES
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	30-06-2023	527.17 \$	SSI-ENTRETIEN - SCUBA ACCESSOIRES
BUROPRO	30-06-2023	3 449.25 \$	CULTURE-TABLE MOBILIER C-CULTUREL
COPI ACTIVE	30-06-2023	399.94 \$	CULTURE- IMPRESSION POL. CULTUREL
FARNHAM ALE & LAGER INC.	30-06-2023	1 904.30 \$	PROG. TOURISTIQUE-BIERE LOGO
HORIZON FRÊNE	30-06-2023	1 935.03 \$	ENVIRONNEMENT-TRAITEMENT FRÊNES
IMPRIMERIE CONTINUUM	30-06-2023	2 586.94 \$	ADM-APPLICATION DE LA LOI - CONSTATS
LINE-X MONTÉRÉGIE	30-06-2023	9 485.44 \$	LOISIRS- JEUX D'EAU-DALLE DE BÉTON
MARTECH INC.	30-06-2023	384.02 \$	VOIRE-PIÈCES & ACCESSOIRES SIGNALISATION
PÉPINIÈRE DU BRISE-VENT	30-06-2023	5 265.86 \$	ÉMONDAGE PEUPLIER AVENUE VENISE-PARC
PES CANADA	30-06-2023	4 963.47 \$	SSI-TOUGHBOOK-ACCESSOIRES
RÉGIE INTER. D'INCENDIE M	30-06-2023	3 467.00 \$	SSI-TECHNICIEN PRÉV.-STSÉBASTIEN
TRANSPORT ALAIN GRÉGOIRE	30-06-2023	865.78 \$	VOYAGES DE PIERRE
MINISTRE DES FINANCES	30-06-2023	135 242.00 \$	POLICE -CONTRIBUTION SÛRETÉ DU QC.
BUROPRO	30-06-2023	70.42 \$	C-CULTUREL CHAISES
BOUCHER HUGUETTE	15-07-2023	200.00 \$	DÉPÔT-CLÉES 60E RUE EST
GRÉGOIRE YVON	15-07-2023	422.05 \$	REMB SÉCURITÉ NAUTIQUE
LEGAULT FERNAND	23-07-2023	75.00 \$	REMB RÉCUPÉRATEUR DE PLUIE
VIENS ANGE-EMILE	23-07-2023	60.00 \$	REMB RÉCUPÉRATEUR DE PLUIE
ALLIE JOANNIE	02-07-2023	230.00 \$	8 JUILLET-ACTIVITÉS CITOYENS
ANDRÉ MÉTHÉ TRANSPORT INC	15-07-2023	3 190.56 \$	SSI-INCENDIE 2 JUIN
COMMISSION SCOLAIRE DES HR	15-07-2023	1 483.08 \$	DÉPÔTS - TAXES SCOLAIRES
ÉVOLUTION ÉNERGIE	15-07-2023	172.48 \$	MARCHÉ PUBLIC #8/ COMPRESSEUR
IZ'ART MAQUILLAGE ARTISTI	2015-07-23	554.18 \$	DANCE 9 JUIN
LIBRAIRIE AU CARREFOUR	15-07-2023	192.89 \$	FOURNITURES BUREAU/ LIVRES
MEDIAL CONSEIL SANTÉ SÉCURITÉ	23-07-2023	2 910.85 \$	ASSOCIATIONS ET ABONNEMENTS
MINISTÈRE DES FINANCES	15-07-2023	85.08 \$	BAIL 2023-028 /GREVE
MISSION COMMUNICATIONS	15-07-2023	452.97 \$	SYSTÈME ALARME PPIO
NATURE ACTION QUÉBEC INC.	15-07-2023	1 897.00 \$	ENTENTE 00001723
SOUS-TOTAL		183 972.76 \$	
SALAIRES ET FRAIS		108 788.68 \$	
		292 761.44 \$	
PRÉLÈVEMENTS			
HYDRO QUÉBEC	27-06-2023	1 912.41 \$	DIVERS FACTURES
VENISE NAUTIQUE	27-06-2023	98.83 \$	SSI-CORRECTION SUR FACTURE
HYDRO QUÉBEC	28-06-2023	6 250.73 \$	DIVERSES
ALARME PERFECTION	30-06-2023	397.30 \$	AGENT DE SÉCURITÉ -23 juin
ART. PROMOTIONNEL D.DUPOIS	30-06-2023	381.80 \$	VÊTEMENTS/ CHAUSSURES
BERNIER PAUL	30-06-2023	35.00 \$	CCU 26 JUIN
BOUTHILLIER LUKAS	30-06-2023	581.73 \$	ADM- DÉPLACEMENT CONGRES ADMQ
CASHMAN ANNE	30-06-2023	35.00 \$	C.C.U. 26 JUIN
C.-LAPIERRE LAURIE	30-06-2023	35.00 \$	C.C.U. 26 JUIN
ENTRETIEN PRÉVENTIF RONDE	30-06-2023	1 368.17 \$	ENTRETIEN -6 VÉHICULES
F.Q.M.	30-06-2023	6 440.81 \$	ENTRETIEN GALEIRIE D'ART
LORANGE MARIE-ANDRÉE	30-06-2023	35.00 \$	C.C.U. 26 JUIN



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE VENISE-EN-QUÉBEC



MASSÉ DOMINIC	30-06-2023	35.00 \$	C.C.U. 26 JUIN
PAPETERIE COWANSVILLE	30-06-2023	479.12 \$	FOURNITURES DE BUREAU
REIS JEAN-PIERRE	30-06-2023	225.00 \$	ENTRETIEN VITRES
SANIBERT	30-06-2023	114.98 \$	SENTIER DE LA NATURE
TETRA TECH QI INC.	30-06-2023	1 007.19 \$	HONORAIRES PROF. SUPPORT
UNI-SELECT CANADA INC.	30-06-2023	12.46 \$	ENTR. & RÉP. MACHINERIE & ÉQUI
ZONE TECHNOLOGIE	30-06-2023	181.04 \$	GYROPHORE
DESJARDINS	01-07-2023	150.00 \$	FRAIS DE BANQUE
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	01-07-2023	72 992.25 \$	QUOTE-PART ADM-DIGUES
PROANIMA	01-07-2023	1 390.52 \$	URB-SERVICE ANIMALIER PROANIMA
RÉGIE I.A.E.P.H.V.	01-07-2023	89 204.67 \$	RÉGIE I.A.E.P.H.V.-QUOTE-PART
AMILIA	30-06-2023	113.83 \$	FRAIS DE TRANSACTIONS
9486-3701 QUÉBEC INC.	05-07-2023	2 293.69 \$	FOOD TRUCK ACTIVITÉS
APSAM	15-07-2023	863.30 \$	FORMATION - VOIRIE-ESPACE CLOS
ATMOSPHERE INC.	15-07-2023	2 004.88 \$	INST. MODULE MARCHÉ PUBLIC
BC2 GROUPE CONSEIL INC.	15-07-2023	919.80 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
BORDO, LANA	15-07-2023	848.64 \$	AUTRES CONTRATS - CONCIERGE
BENEVA	15-07-2023	2 899.63 \$	ASSURANCES COLLECTIVES
CENTRE DU PNEU F.M.L. INC	15-07-2023	209.77 \$	ENTR. & RÉP. VÉHICULES-VOIRIE
C.T. ENTRETIEN GÉNÉRAL INC.	15-07-2023	4 196.58 \$	CONCIERGE KIOSQUE TOURISTIQUE
EUROFINS / ENVIRONEX	15-07-2023	1 825.25 \$	TESTS D'EAU POTABLE ET USÉES
FABRIK ART	15-07-2023	73.54 \$	AUTOCOLLANT VOITURE
G.E.S.T.I.M. INC.	15-07-2023	5 083.32 \$	HONORAIRES PROF-INSPECTEUR
GROUPE DOMISA INC.	15-07-2023	3 180.90 \$	SEMAINE 1-2 CAMP DE JOUR
L'HOMME ET FILS ENR	15-07-2023	2 124.76 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES - DIVERSES
ICIMÉDIA INC.	15-07-2023	454.15 \$	AVIS PUBLIC
MARCHÉ VENISE	15-07-2023	217.06 \$	DIVERS - ALIMENTS/ BOISSONS
M.R.C. DU HAUT-RICHELIEU	15-07-2023	29 925.40 \$	CUEILLETTE DÉCHETS (CONTRAT)
NETTOYEUR MARTIN	15-07-2023	75.12 \$	ENTRETIEN TAPIS
SANIBERT	15-07-2023	2 234.96 \$	TOILETTE TER. BALLE -PARCS
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	15-07-2023	805.72 \$	PIÈCES & ACCESSOIRES DIVERS
SUPER SOIR	15-07-2023	3 101.42 \$	ESSENCE & CARBURANT DIESEL
VOX AVOCATS INC.	15-07-2023	1 546.03 \$	SERVICES JURIDIQUES
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	15-07-2023	1 469.85 \$	CHARGES ADM-VOIRIE-SSI
TÉLUS	15-07-2023	107.70 \$	CELLULAIRES
SERVICE DE CARTES DESJARDINS	15-07-2023	45.99 \$	CHARGE NOURRITURE
G.E.S.T.I.M. INC.	18-07-2023	2 802.29 \$	HONORAIRES PROFESSIONNELS
HYDRO QUÉBEC	18-07-2023	2 500.69 \$	ÉLECTRICITÉ
HYDRO QUÉBEC	18-07-2023	2 087.73 \$	MARCHÉ PUBLIC
		257 376.01 \$	
ENGAGEMENTS			
SHELLEX GROUPE CONSEIL	30-06-2023	8 048.25 \$	REFLECTION REGARDS ET PUISSARDS
EXCAVATION BEDFORD INC.	15-07-2023	16 958.81 \$	VOIRIE-ASPHALTAGE RUES
NIVELAGE VERDURA	30-06-2023	16 757.61 \$	KIOSQUE - PAVAGE TECO-BLOCS
ZESTE CONSEILS INC.	30-06-2023	4 139.11 \$	CONTRIBUTIONS ORGANISMES & AUT
INGÉNIEURIE PRIMA CONSEIL	06-07-2023	63 731.33 \$	CONTRAT APP-2023-1
INGETEX	06-07-2023	36 136.65 \$	OMBRIÈRE HEXAGONALE-PARC DE LA CULTURE
ARP SERVICES TECHNIQUES	15-07-2023	8 853.08 \$	HONORAIRE PROFESSIONNELS - QUAI
KALITEC SIGNALISATION	15-07-2023	55 246.65 \$	ACHAT PANNEAUX SIGN.
		209 871.49 \$	
GRAND TOTAL :		760 008.94\$	